

3 août 2020

PISCINES COMMUNAUTAIRES : ASSOULISSEMENT DES REGLES DE FREQUENTATION

Les piscines communautaires ont ouvert leurs portes lundi 29 juin dernier avec des mesures particulières mises en place pour respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation physique, réduisant très fortement la capacité d'accueil des établissements.

Après un mois de fréquentation, REDON Agglomération réduit les contraintes de son dispositif en assouplissant le nombre d'usagers accueillis, tout en maintenant les gestes barrières.

Réservation au préalable, organisation de créneaux à durée restreinte, ces obligations mises en place par l'agglomération ont été un frein à la fréquentation des établissements. C'est le constat fait par les élus, qui ont décidé d'assouplir les règles d'accueil des usagers.

Concrètement, dès cette semaine, pour les piscines de Redon et de Guémené-Penfao, un passage de 3 créneaux à 2 créneaux avec maintien des jours de fermeture hebdomadaire est mis en place comme suit :

- 11h30 à 14h00 (évacuation des bassins à 13h30)
- 14h30 à 19h30 (évacuation des bassins à 19h00)

Pour ce qui concerne la piscine de Peillac, au regard de la particularité du public reçu (une majorité d'enfants), les dispositions mises en place à sa réouverture ne sont pas modifiées.

Si des modifications sont apportées, il n'en reste pas moins que les dispositions sanitaires concernant les gestes barrières sont maintenus pour l'ensemble des piscines. Ainsi :

- Le matériel de nage (planche, pull-buoy, palmes, tuba, plaquettes, ...) extérieur à l'établissement est interdit. Seul sont autorisés les lunettes de nage, bonnets de bain et brassards,
- Interdiction de la douche à la sortie de la baignade, de l'usage des sèche-cheveux et des sèche-mains, de l'accès aux zones visiteurs (coursive, gradins...),
- Fermeture des distributeurs,
- Les groupes constitués tels que ALSH, mini-stage et toutes autres activités encadrées ne sont toujours pas accueillis.

Par ailleurs, le taux de fréquentation pour chacune des piscines est maintenue selon le dispositif énoncé ci-dessous :

- Redon : **80 baigneurs par créneaux** (FMI de 1285), fermeture du bassin ludique intérieur, du toboggan, des pataugeoires (intérieure et extérieure) et de la fosse de plongée, et des solariums intérieurs
- Guémené-Penfao : **30 baigneurs par créneaux** (FMI actuelle de 285), fermeture de la pataugeoire intérieure, extérieure et du jacuzzi
- Peillac : **18 baigneurs par créneaux** (FMI actuelle de 156).

Néanmoins, il apparait nécessaire de maintenir le système de réservation en place tout en ouvrant la possibilité d'accueillir en cours de créneau, du public non inscrit si la fréquentation n'était pas atteinte.

Contact presse :
Hélène LE BRUN
h.lebrun@redon-agglomeration.bzh